

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par

M. Descoeur, M. Cordier, Mme Bonnivard, M. Liégeon, M. Dive, Mme Duby-Muller,
Mme Sylvie Bonnet, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Fabrice Brun, M. Portier, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Ray et Mme Petex

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
